



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**RÉUNION (audio) du 26 MARS 2021**  
*Compte rendu*

Une Réunion en audioconférence présidée par la Directrice départementale, s'est déroulée dans l'après-midi du 26 mars 2021.

En introduction, la Directrice a fait le point sur le télétravail en indiquant que les directives imposées par la Direction générale s'inscrivaient dans une démarche de sécurité sanitaire en lien avec la forte propagation du virus.

En réponse à notre expression intersyndicale où nous avons dénoncé le caractère contraint du télétravail, la Directrice en a appelé à notre responsabilité...*(sic)* Elle a par ailleurs indiqué être consciente des difficultés posées par ce type d'organisation, notamment pour maintenir l'équilibre entre le travail et la vie privée mais aussi pour maintenir la cohésion des équipes. Elle a rappelé qu'il était important que les chefs de services puissent garder un contact régulier avec les télétravailleurs sans perdre de vue les problématiques pouvant affecter ceux en présentiel notamment en ce qui concerne la répartition des tâches.

Actuellement au sein de la DDFIP29, l'équipement informatique permet potentiellement d'équiper 550 agents en télétravail, alors que 347 agents participent au dispositif de 1 à 5 jours par semaine, le niveau attendu par les autorités pour « freiner » la propagation du virus étant de 40 à 45% des effectifs. La Directrice a indiqué que la situation était contrastée suivant les services, cela va de 10 % à 100 % de télétravailleurs. A ce stade, il reste 100 ordinateurs en stock, 50 téléphones professionnels ainsi que des écrans 24 pouces.

**F.O.-DGFIP** rappelle toute la responsabilité dont nous faisons preuve depuis le début de cette crise sanitaire et en la matière nous n'avons donc pas de leçon à recevoir. Nous pourrions en revanche pointer la responsabilité de ceux qui au plus haut sommet de l'État, mènent depuis mars 2020 des stratégies fluctuantes, bien souvent incompréhensibles et dont l'efficacité suscite bon nombre d'interrogations à l'heure où une troisième vague de la pandémie s'abat sur le pays. Nous pourrions aussi rappeler la responsabilité de ceux qui, à la DGFIP, ont passé outre la crise sanitaire pour déployer les lourdes restructurations du NRP dont les agents subissent d'ores et déjà les conséquences délétères...

Depuis plus d'un an, les agents de la DGFIP s'adaptent à tous les protocoles ainsi qu'au télétravail en dehors de tout conventionnement, nous maintenons que dans ce contexte, des mesures visant à le rendre obligatoire ne peuvent être que contre-productives à son adhésion. Si la protection contre le virus doit être une préoccupation permanente de l'ensemble des acteurs du monde du travail, il est aussi de la responsabilité de l'employeur

d'exercer une vigilance renforcée au regard des détresses psychologiques, de l'épuisement et de la perte de lien social, autant de troubles qui peuvent affecter les travailleurs sur place ou à distance.

Concernant la situation sanitaire au sein de la DDFIP29, il n'a pas été observé depuis début mars d'apparition de cas COVID, seuls 8 cas « contact » ont été recensés à ce stade et placés à l'isolement pendant la durée nécessaire telle que définie par l'assurance maladie. **F.O.- DGFIP** a rappelé que les agents BERKANY devaient être informés de ces éléments de contexte, ce que la Direction a confirmé.

La Direction a ensuite présenté l'auto-diagnostic demandé aux chefs de service dans l'hypothèse de l'apparition de foyers de contamination. Ce dispositif comporte plusieurs thématiques à faire remonter le cas échéant au service RH : effectivité des gestes barrières, présence d'open space et/ou de bureaux individuels, mise à disposition de gel hydroalcoolique, aération des locaux, prestations de nettoyages renforcés, présence moyenne des agents... etc...

La Direction a également évoqué la mise en œuvre de campagnes de dépistages dans les départements où le virus circule activement. Ces opérations demeurent à initiative des Préfectures, elles consistent à proposer aux agents volontaires des tests antigéniques dans le cadre d'un partenariat avec MFPS. Ce dispositif, s'il doit s'engager, ne concerne pas les seules DDI mais l'ensemble des services déconcentrés de l'État.

En réponse à notre interrogation sur le sujet de la campagne de vaccination à l'initiative de l'employeur dans les Directions de Bercy, la Direction locale n'avait rien de nouveau à nous annoncer sur le sujet...

Concernant la restauration, la mise à jour du protocole national renforce les mesures de distanciation, les nouvelles jauges imposent désormais 2 personnes par table au lieu de 6 et une personne par table au lieu de 2. **F.O.- DGFIP** espère que les structures de restauration pourront s'adapter et rester ouvertes. Nous saluons une nouvelle fois le travail effectué par leurs équipes. Nous rappelons qu'en cas de fermeture de structures, les agents doivent bénéficier de l'indemnité de frais de repas.

Concernant le nettoyage des points de contact qui n'étaient plus assurés au CFP de Châteaulin depuis 15 jours, le service BIL a pris contact avec la société O.NET pour relancer la prestation. Rappelons que, dans le cadre du marché liant O.NET et la DGFIP, un contrôle contradictoire de qualité doit s'exercer régulièrement et donner lieu à des pénalités s'il est constaté des défaillances dans l'exécution des prestations.

